



SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 1211-2024, 2202-2024 ET 4205-2024 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DES PERMIS ET CERTIFICATS.

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 18 juin 2024, le Conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 1211-2024 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 en vigueur;
- Projet de règlement numéro 2202-2024 amendant le règlement de lotissement numéro 2200-2018 en vigueur;
- Projet de règlement numéro 4205-2024 amendant le règlement des permis et certificats numéro 4200-2018 en vigueur.

Ces projets de règlement visent :

- a) Assurer la concordance obligatoire aux dernières modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville par le règlement URB-205-15-2023 (corrections techniques, conditions d'émission de permis, descriptions usages commerciaux et industriels);
- b) Modifier au niveau du règlement de lotissement les dispositions sur l'interdiction d'enclavement d'un lot construit en ajoutant une exception pour certains cas en zone agricole, sous réserves de conditions.

Les projets de règlement numéro 1211-2024, 2202-2024 et 4205-2024 ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement se tiendra le mardi 16 juillet 2024 à 18h avant la séance ordinaire du conseil au centre multifonctionnel situé au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur. Au cours de cette assemblée, la personne par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue expliquera ces projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être obtenus par courriel au amenagement@silm.ca, sur le site internet au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/reglements-municipaux> ou, au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures d'ouverture régulières (du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h). Pour toute question ou commentaire sur ces projets, vous pouvez communiquer avec m. Alexandre Poirier, coordonnateur à l'aménagement, au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au amenagement@silm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 2 juillet 2024

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal, entre 8h et 22h, le 2 juillet 2024.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière